

nommées curateurs à la faillite de M. J. A. Renard de Montréal.

M. Frs W. Radford a été nommé curateur à la faillite de J. L. Marcoux & Co, de Montréal.

M. W. A. Caldwell a été nommé curateur à la faillite de Kortosk & Co, de Montréal.

M. Ohas Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. Adolphe Lenoir, de Montréal.

FAILLITES

St-Flavien.—M. Siméon Sevigny dit Lafleur, magasin général, a fait cession de ses biens. Assemblée des créanciers le 13 mars.

Orléans.—MM. Généreux et Lachance, nouveautés, rue St-Jean, ont fait cession de leurs biens.

St-Monique.—C'est par erreur que nous avons annoncé que M. Z. Boisclair avait fait cession, c'est M. Alex. Provencher qui a fait cession à la demande de M. Boisclair.

St-Hélène de Chester.—M. Pierre Roux, magasin général, a fait cession de ses biens.

Magog.—M. Joseph P. Fortier, épicer, etc, a fait cession de ses biens.

Lennoxville.—M. P. Eugène Caron, commerçant, a fait cession de ses biens.

Assemblée des créanciers le 10 mars.

Lachute.—Robert G. Meikle, banquier, a déposé son bilan au bureau du proto-notaire.

Sherbrooke.—M. Evangeliste Lecours, épicerie et nouveautés, a fait cession de ses biens.

St-Hyacinthe.—M. N. Arthur Maranda, marchand, a fait cession de ses biens.

St-Cimilien (St-Hyacinthe).—M. Frs. X. Dupré, hôtelier et boulanger, a fait cession de ses biens.

Saint-Paschal.—M. Joseph Hippolyte Hudon, moulin à cardes, etc, a fait cession de ses biens.

Montréal.—Dame Léocadie Lacas (M. J. Lachapelle & Cie) nouveautés, Montréal, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$12,000.

Assemblée des créanciers le 15 mars.

M. Aldéric Gauthier, restaurateur, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$5,000.

Assemblée des créanciers le 15 mars.

M. Charles Dubé, entrepreneur, déjà noté a fait cession de ses biens.

Passif environ \$30,000.

M. David Favre, bois et charbon, déjà noté, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$300.

La Baie.—Une demande de cession a été signifiée à M. J.-B. Carrière, magasin général.

Trois-Pistoles.—M. D. Francœur, beurrier, offre à composer à 50c dans la piastra.

Windsor Mills.—MM. Oharron & Racicot, magasin-général, sont gênés dans leurs affaires.

Montréal.—M. Sidney Pitt, mercerie, est en faillite, son stock doit être vendu par le syndic.

St-Jérôme.—M. P. Lallier, nouveautés etc, a composé avec ses créanciers.

Montréal.—MM. Arnoldi, Gagnon & Cie, nouveautés ont prié un comptable de prendre un inventaire.

LA BANQUE DU PEUPLE

Assemblée Annuelle

\$155,000 l'année dernière — Un nouvel édifice projeté. — Exposé du caissier

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque du Peuple a eu lieu, hier après-midi à trois heures, sous la présidence de M. Jacques Grenier. Étaient présents, MM. G. S. Brush, vice-président; A. Leclaire, M. Branchaud, Wm Francis, A. Prévost, J. Y. Gilmour, John Morrison, M. Bourque, Whitman, P. P. Martin, W. S. Evans, L. Armstrong, Nolan de Lisle, S. Bailey, E. Desjardins et J. Tasker.

Avant de procéder, le président expose que jusqu'ici, on avait coutume de nommer un président et un secrétaire, mais il est d'avis qu'on devrait adopter le système en usage dans les autres institutions de ce genre, où le président occupe le fauteuil, pendant que le secrétaire ou le caissier remplit la charge de secrétaire de l'assemblée. Cependant, ajoute-t-il, c'est, pour le président, une question à décider.

L'assemblée s'est prononcée unanimement en faveur de cette suggestion. M. Grenier a alors occupé le fauteuil, et M. J. R. Bousquet caissier, s'est acquitté de la charge de secrétaire.

Le président a donné lecture du rapport des directeurs, que nous publions ci-après :

Rapport annuel des Directeurs

Les Directeurs ont l'honneur de soumettre aux Actionnaires le Rapport ainsi que l'état général des affaires de cette Banque, pour l'année finissant le 28 février 1893.

Les Profits nets de l'année, établis après avoir déduit les dettes mauvaises et douteuses, ainsi que les frais généraux de l'Administration, ont été de \$155,220.72.

A ce montant, il convient d'ajouter la balance au crédit, du compte de Profits et Pertes, de l'année dernière, soit \$12,441.21, ce qui porte le montant des Profits à la disposition de la Banque, à \$167,661.92.

De ce montant, nous avons payé des Dividendes, au taux de six pour cent, par année, soit \$72,000, et nous avons placé à la Réserve, une somme de \$70,000, ce qui laisse une balance au compte de Profits et Pertes de \$25,661.61 au 1er Mars, 1893.

Une Agence de cette Banque a été ouverte en Mai dernier, sur la rue Notre-Dame Ouest, les industries manufacturières et autres, qui progressent dans ce quartier, ainsi que le montant considérable d'affaires qui s'y transige, nous porte à croire qu'un commerce de Banque peut être fait avec avantage dans cette localité; nous avons, afin d'accommoder le grand nombre de déposants de ce quartier, attaché à cette Agence un Département d'Épargne, et le montant d'affaires déjà obtenu, par son importance, confirme nos prévisions sur les avantages offerts.

Nous avons décidé, de l'ouverture d'une succursale dans la ville de St. Hyacinthe, les industries nombreuses et prospères de cette ville, ainsi que la richesse en produits agricoles des Districts environnants, nous font espérer obtenir, dans un avenir rapproché, un montant d'affaires assez important.

Il a été jugé nécessaire, durant l'année, de fermer notre Agence de Coaticook. Les résultats obtenus jusqu'à présent, ainsi que le peu de perspective d'un développement futur de nos intérêts dans cette localité, justifient cette décision.

Nous sommes heureux de reconnaître les bons services rendus à l'Administration par les nombreux employés et officiers de cette Institution, leur fidélité et assiduité ont contribué largement à faciliter le succès de nos opérations.

Par ordre du Bureau,

J. GRENIER,
Président.

Montréal,
1er Mars 1893.

Dr.	Dr.
ÉTAT DES PROFITS POUR L'ANNÉE EXPIRANT LE 1er MARS 1893.	
Balance du Compte de Profits et Pertes au 28 Février 1892.....	\$12,441.21
Profits nets établis après avoir déduit les dettes mauvaises et douteuses de l'année ainsi que les frais généraux d'administration.....	155,220.72
	\$167,661.93
Dividende de 3 pour cent payé le 1er Septembre 1892.....	\$38,000.00
Dividende de 3 pour cent payable le 6 de Mars 1893.....	38,000.00
Montant porté au Fonds de Réserve	70,000.00
Balance portée au crédit du compte de Profits et Pertes.....	25,661.61
	\$167,661.53

Dr.	Dr.
ÉTAT GÉNÉRAL, MARDI SOIR, 23 FEVRIER 1893.	
Esèces.....	\$106,538.02
Billets de la Banque en circulation.....	288,430.04
Billets de garantie pour circulation.....	38,570.03
Billets et chèques d'autres Banques.....	100,912.60
Incorporées dans la Puissance.....	67,835.05
Balance due par les autres Banques.....	1,230,304.65
Prêts à demande sur actions et autres valeurs publiques.....	1,392,551.18
Immédiatement réalisable.....	5,793,328.38
Prêts et escompte courants.....	31,032.65
Billets en souffrance garantis.....	46,465.12
Billets en souffrance non garantis.....	83,206.75
Hypothèques.....	85,077.68
Biens fonciers.....	66,760.44
Édifices de la Banque.....	
	\$7,369,041.71
Billets de la Banque en circulation.....	\$763,446.00
Dépôt ne portant pas intérêt.....	1,537,383.27
Dépôt portant intérêt.....	3,835,383.10
Balance due aux autres Banques.....	37,324.99
Capital.....	\$1,200,000.00
Fonds de Réserve.....	500,000.00
Profits et Pertes.....	25,661.53
Dividende No. 94 payable le 6 mars 1893.....	38,000.00
Dividendes non réclamés.....	4,912.42
	\$7,369,041.71

J. S. BOUSQUET,

Caissier.

Nous soussignés, Auditeurs nommés à votre dernière Assemblée Générale Annuelle avons l'honneur de faire rapport qu'après un examen complet et détaillé des Livres et valeurs, en un mot après avoir pris connaissance de l'Actif et du Passif de la Corporation de la Banque du Peuple, déclarons avoir trouvé le tout tenu régulièrement, et méritant notre approbation.

P. P. MARTIN,
NOLAN DELISLE,
LOUIS ARMSTRONG,

1er Mars 1893.

Auditeurs.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs — Jusqu'à samedi dernier les directeurs et tous les actionnaires pouvaient se féliciter de notre rapport, qui est meilleur que tous les précédents. Je dis jusqu'à samedi dernier, parce que c'est ce jour-là que nous avons perdu notre procès en Angleterre. Lorsque je mentionne ce fait ce n'est pas pour vous décourager, parce que notre rapport, malgré cela, est encore bon, parce que nous avons mis de côté une certaine somme pour parer à cette éventualité, et j'espère que vous nous approuverez en cela. Nous avons eu gain de cause ici, il est vrai qu'il n'y avait que 3 juges contre 2 et d'après notre aviseur légal nous avions raison d'espérer de triompher de l'autre côté, mais nous avons été déçus. Le jugement est pour \$35,000, avec les frais \$45,000.

Nous avons pensé qu'une somme de \$20,000 pouvait être suffisante pour cet objet et que la somme de \$5,000 pourrait être portée au compte des profits et pertes.

Les directeurs ont cru devoir mettre la moitié de la somme sous cette dernière rubrique. Je crois que vous êtes tous d'opinion que nous aurons le même succès l'an prochain, vous ne devez pas supposer que nos affaires diminueront; nous comptons progresser.

Nous devons certainement être satisfaits. Notre fonds de réserve devrait être de 50 p. c. de notre capital, parce qu'il ne nous faut que \$50,000 pour le porter à ce chiffre. Si l'année prochaine est aussi prospère nous n'aurons aucune difficulté à atteindre ce montant et d'avoir \$25,000 pour rencontrer notre dernière perte.

Cette malheureuse transaction n'est pas imputable à ce bureau; elle a été opérée par une de nos agences à Québec. Je ne crois pas que les directeurs puissent rien se reprocher à propos de cette affaire, au sujet de laquelle des messieurs autorisés nous ont remis un avis affirmant qu'elle était parfaitement correcte, et que celui qui avait escompté la note était aussi responsable. Mais ceci est une chose passée. Laissez-nous parler de l'avenir, dont la perspective est brillante, et j'espère que l'année prochaine nous serons en mesure de payer un dividende plus élevé. Je ne désire pas augmenter le fonds de réserve de plus de 50 p. c., mais augmenter le bénéfice des actionnaires en payant un dividende de 7 à 8 p. c. J'espère que le second dividende de l'année prochaine, après avoir fait face à toutes nos obligations et élevé notre fonds de réserve à 50 p. c. de notre capital, sera de 3½ au lieu de 3 p. c. pour les six mois.

J'ai maintenant une chose très importante à vous soumettre. Vous avez été avisés de la location de la banque, et vous voudrez bien admettre que par suite des extensions de nos affaires nos bureaux ne sont pas assez grands. Beaucoup d'entre vous savent que nous avons acquis les deux magasins voisins, que nous avons préparé un plan et donné les principaux contrats pour l'érection de la bâtisse l'année prochaine. J'espère que chaque actionnaire considérera l'importance de cette construction, laquelle ne peut qu'être utile au crédit de l'institution. Ce sera aussi une source de revenus pour les actionnaires. La bâtisse y compris le prix de cette banque, coûtera \$200,000, et comme nous aurons en tout, trente bureaux à louer, nous espérons retirer 4 à 5 p. c. d'intérêt et le loyer de la banque gratuit. Le caissier vous tiendra au courant des progrès accomplis par la banque pendant ces dernières années. Si aucun de vous, messieurs, a ensuite des questions à poser, nous serons heureux d'y répondre.

ADRESSE DU CAISSIER

J'ai cru qu'il serait préférable d'abréger mes remarques sur le commerce en général, cette année, afin de pouvoir entrer, avec une minutie qui pourra peut-être paraître excessive dans les détails des progrès accomplis par notre banque depuis que j'ai été appelé à partager avec le bureau de direction la responsabilité de la gestion de ses affaires; mais ces détails seront, je crois, appréciés par tous les actionnaires qui suivent nos progrès avec un bienveillant intérêt.

Il suffit de jeter un coup d'œil, si rapide qu'il soit, sur le rapport et les états de compte qui vous sont soumis et les documents semblables qui vous ont été

AVIS de FAILLITE

DANS L'AFFAIRE DE

J. G. HAAS,

Hôtelier, No 97 rue St-Frs.-Xavier, Montréal, Faillit.

Les soussignés vendront par encan public, en bloc, sur les lieux,

Mardi, le 14 mars 1893, à 11 hrs. a. m.

L'actif de la faillite comme suit, savoir : Magnifiques garnitures de bar, ameublement de restaurant, liquors, argenteries, coutellerie et licence, le tout se montant d'après l'inventaire à \$1,913.21.

Les prémisses seront ouvertes lundi le 13 courant pour inspection.

Pour autres informations, s'adresser à

CHS. DESMARTEAU,
Comptable,
1508 rue Notre-Dame,
Montréal.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs,